



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cinéma

Question écrite n° 24015

## Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la fermeture décidée par le groupe Disney de la société française Walt Disney Animation embauchant près de 100 personnes. Compte tenu des très importants efforts financiers effectués par la République et même des adaptations de la législation et de la réglementation du droit social pour l'implantation du groupe Disney en France, notamment lors de la réalisation d'Eurodisney, il souhaite connaître les actions que le Gouvernement entend entreprendre pour que le groupe Disney se comporte en entreprise citoyenne et ne favorise pas des délocalisations d'emplois à l'étranger dans le secteur de l'animation qui constitue une activité porteuse pour la production cinématographique.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la situation de l'entreprise Walt Disney Animation. S'agissant de la décision d'une entreprise privée, le ministre de la culture et de la communication n'est pas en mesure d'intervenir directement dans le dossier, mais il est très attentif aux conditions dans lesquelles se déroule ce plan social et notamment à la qualité des mesures de reclassement qui seront prises en faveur des salariés des studios Disney. Il a attiré en ce sens l'attention du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Pour sa part, le ministère de la culture et de la communication, et notamment le Centre national de la cinématographie, a engagé une série de mesures en faveur des industries techniques du cinéma et de l'audiovisuel, dont font partie les studios d'animation. S'agissant de ces derniers, le CNC est particulièrement conscient de la fragilité actuelle du secteur de l'animation et a lancé depuis près d'un an une étude détaillée ainsi que des discussions approfondies avec le syndicat des producteurs de films d'animation sur la meilleure manière d'y faire face. C'est sur la base de ces travaux que le CNC se propose de renforcer sensiblement son soutien à l'animation, et plus particulièrement aux projets dont la fabrication fait essentiellement appel aux industries techniques françaises, dans le cadre de l'aménagement technique en cours du compte de soutien à l'industrie de programmes audiovisuels.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24015

**Rubrique :** Arts et spectacles

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er septembre 2003, page 6775

**Réponse publiée le** : 13 octobre 2003, page 7829